

**SIVOM DE L'AGGLOMERATION
DE SAINT-MARCELLIN**

COMITE SYNDICAL DU 3 SEPTEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Têche, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le jeudi 3 septembre 2009 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
M. EYSSARD	Délégué Titulaire	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. BELLE	Délégué Suppléant	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégués Suppléants	Varacieux
Mme Florence KONATE	Alp'Etudes	

Etait excusé :

M. VILLARD	Délégué Suppléant	St Sauveur
------------	-------------------	------------

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Le Cabinet Alp'Etudes fera le point sur l'étude « aménagement du bassin versant de la Cumane »
- 2) Nouvelle station d'épuration : point sur l'avancement du dossier, sur les financements et le dossier loi sur l'eau
- 3) Itinéraires cyclables : synthèse après réception des projets des communes concernées
- 4) Annulation de la délibération relative à la demande de subvention CPER « mise en place d'un circuit pédagogique à la nouvelle station d'épuration »
- 5) Annulation de la délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008
- 6) Décision modificative
- 7) Questions diverses

1) Point sur l'étude « aménagement du bassin versant de la Cumane »

Madame KONATE présente le diagnostic réalisé.

Le Comité Syndical souhaite, dans un premier temps, procéder au nettoyage de la Cumane en mettant en place, par exemple, des programmes de réinsertion. Il conviendra de prendre contact avec la DDAF et l'ONF.

Monsieur EYSSARD propose d'autre part, de réfléchir à la réalisation d'un parcours sportif le long de la Cumane.

L'étude sera finalisée fin 2009 et permettra de connaître les enjeux, un programme d'actions et les dépenses d'investissement prévisionnelles.

2) Nouvelle station d'épuration

Georges BOURGEAT fait le point :

Concernant le tracé du collecteur, nous avons sollicité la présence de la DDAF à cette réunion, elle n'a pas souhaité se déplacer mais valide cependant le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2009.

Le dossier Loi sur l'eau est en cours et nous attendons la réponse de la Préfecture ce qui permettra alors d'avancer sur le projet Center Parc. Une rencontre avec le CG est prévue cette semaine pour les problèmes juridiques, techniques et financiers.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est demandé à chaque commune de nous communiquer rapidement :

- l'ensemble des travaux d'assainissement réalisés depuis 1992
- données sur les déversoirs d'orages
- données techniques des postes de refoulement
- raccordement des rejets non domestiques

Des conventions de rejets devront obligatoirement être établies avec les communes et les établissements « non domestiques ».

David Kirchdorfer prendra contact avec toutes les communes pour répertorier les entreprises ou artisans concernés.

3) Itinéraires cyclables

Georges Bourgeat demande aux communes concernées de nous transmettre au plus vite une copie du cadastre numérisé afin de faire un montage des projets, comparer avec celui du Département et enfin négocier auprès du Conseil Général les itinéraires pris en charge ou pas.

Nous souhaiterions d'autre part avoir le coût approximatif des projets (sauf Saint-Sauveur) afin d'établir une estimation des travaux à réaliser.

4) Annulation de la délibération relative à la demande de subvention CPER « mise en place d'un circuit pédagogique à la nouvelle station d'épuration »

Le Président rappelle aux membres du comité syndical le projet de construction de la nouvelle station d'épuration qui traitera :

- les eaux usées des communes membres du SIVOM (Saint Marcellin, Chatte, Saint Sauveur, Saint Vérand et Têche)
- les eaux usées issues du projet de Center Parcs à Roybon et de la commune de Roybon par raccordement du collecteur du SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure),
- les eaux usées des communes de Varacieux et de Chasselay appartenant à la Communauté de Communes de Vinay
- les boues issues de la station d'épuration construite à Vinay par la Communauté de Communes de Vinay

Ce projet comprend la construction sur le site de la station actuelle de Saint Sauveur d'une unité de traitement des eaux, d'une unité de traitement complémentaire des boues par séchage thermique et d'un collecteur de rejet à l'Isère des effluents après traitement.

Cette station d'épuration sera dotée d'un circuit pédagogique à l'attention des scolaires pour leur enseignement des techniques propres à relever les défis environnementaux notamment dans le domaine de la pollution des eaux.

Cette option nécessite la réalisation d'équipements spécifiques adaptés aux normes des établissements recevant du public et notamment :

- un circuit décrivant les étapes du traitement des eaux et des boues aux abords des ouvrages avec panneaux explicatifs
- une salle de réunion de 39 m² et un espace info pédagogique de 64 m²
- une terrasse d'observation avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite
- des sanitaires adaptés

Ces équipements représentent une dépense évaluée à 153 000 € HT.

La valorisation environnementale est évaluée à 37 000 € HT.

Soit une dépense de 190 000 € HT pour laquelle le SIVOM sollicite une inscription au programme CPER 2007-2013

Le conseil Syndical, après avoir délibéré,

Approuve cette demande et autorise Mr le Président du SIVOM à signer et déposer le dossier correspondant auprès des services de l'Etat.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2009-15 en date du 15 juillet 2009.

VOTE : à l'unanimité

5) Annulation de la délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

	Euros
Résultat de fonctionnement	
Excédent	20 671.60
Affectation compte 1068	20 671.60

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2009-07 en date du 31 mars 2009.

VOTE : à l'unanimité.

6) Décision modificative

Le Président informe le Comité Syndical que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2009 du SIVOM doivent être modifiés de la manière suivante :

Article	Objet	Dépense	Recette
<u>Fonctionnement</u>			
002	Excédent de fonctionnement		- 20 671.60
023	Virement à section investissement	<u>- 20 671.60</u>	<u> </u>
		- 20 671.60	- 20 671.60
<u>Investissement</u>			
1068	Excédent de fonctionnement		+ 20 671.60
021	Virement de section fonctionnement		<u>- 20 671.60</u>
			0

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, adopte la proposition.

VOTE : à l'unanimité

7) Questions diverses

Fromagerie du Dauphiné

Les négociations sont en cours pour finaliser la convention.

Facture SAUR : demande reversement TVA

Suite à la fin du contrat d'affermage du 30 juin 2008, la SAUR nous facture une régularisation de TVA d'un montant de 25 720.38 €. Nous prenons contact avec les services fiscaux.

Prochain comité syndical : jeudi 24 septembre 2009 à 20 h 30 à la Mairie de Saint-Vérand.

La séance est levée à 22 h 15.

Fait à Saint-Marcellin, le 9 septembre 2009

Le Président,
Jean-Michel REVOL